Municipalité de Sainte-Sabine

A V I S P U B L I C

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Secrétaire trésorier de la susdite municipalité QUE :

Le conseil de la municipalité de Sainte-Sabine, à une assemblée ordinaire tenue le 1er août 2016 a déposé un avis de motion et fait la présentation du projet de règlement 2016-08-377 intitulé Règlement modifiant le règlement no. 2014-01-360 intitulé code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Sainte-Sabine.

Ce projet de règlement permet d'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, prévoit des règles déontologiques et détermine des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

1) l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
2) l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
3) la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
4) le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
5) la loyauté envers la municipalité;
6) la recherche de l'équité.

Les règles prévues ont pour objectif de prévenir, notamment :

1) toute situation ou l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ;
2) toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalité (L.R.Q.,chapitre E-2.2) ;
3) Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Dans le projet de règlement 2016-08-377, l'interdiction suivante est ajoutée à ces règles :

> *« Il est interdit à tout membre du conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité. »*

AVIS PUBLIC est également donné que ledit projet de règlement sera adopté lors de l'assemblée ordinaire du conseil du 6 septembre 2016 à 20h00 et entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Sainte-Sabine ce 9e jour d'août 2016.

Chantal St-Germain
Directrice générale
Secrétaire trésorière